FRE 3.25225.1

Case
Fre
22892

DISCOURS

Prononcé au Parlement de Dijon, les Chambres assemblées, le 15 Octobre 1788, par M. Morelet, Bâtonnier de l'ordre des Avocats.

MESSIEURS,

L'événement qui a interrompu les fonctions ordinaires de la Cour, & nous a privé de sa présence pendant plusieurs mois, est si extraordinaire, qu'en y réfléchissant, l'on est porté à douter si ce sont des faits, ou une illusion du sommeil que l'on se rappelle.

L'autorité, dans tous les temps, n'a été que trop fréquemment abusée; mais jusqu'à nous, aucun de ses co-opérateurs n'avoit conçu l'étrange & violente idée de disperser tous les membres de la Magistrature supérieure du Royaume, & de la laisser en proie aux suites funestes de l'anarchie judicielle, pour mettre plus aisément à exécution le plus effrayant des projets.

THE NEWBERRY
LIBRARY

En forma-t-on jamais un plus alarmant, que celui d'ôter aux loix conſtitutionnelles de la monarchie toute leur force, en diviſant celle des corps qui en ſont les gardiens & les dépoſitaires; de bouleverſer tous les Tribunaux, d'en détruire l'hiérarchie, de livrer les peuples aux caprices du pouvoir arbitraire, & d'ajouter ainſi aux maux réels de la France, tous ceux qui ſortent du déſordre & de la confuſion !

Étoit-ce au ſiecle éclairé dans lequel nous vivons, & au regne du Souverain bienfaiſant qui nous gouverne, qu'une conception de ce genre devoit être réſervée !

La poſtérité aura peine à croire que ce plan monſtrueux de ſubverſion & de deſtruction, ait été l'ouvrage de deux Miniſtres dévoués par état à l'eſprit d'ordre, de conciliation & de paix. Mais ſi l'hiſtoire fait paſſer à nos neveux le ſouvenir de cet exemple dangereux, elle leur tranſmettra en même temps celui de la noble & courageuſe réſiſtance que vous avez oppoſée, Meſſieurs, à l'introduction des innovations déſaſtreuſes qui avoient répandu l'alarme dans tous les eſprits, & la conſternation dans tous les cœurs.

Elle leur apprendra qu'une fermeté tranquille, mais conſtante & inébranlable, la ſeule arme dont la dignité des Miniſtres de la juſtice leur permette de faire uſage, eſt toujours victorieuſe des entrepriſes inconſidérées de l'eſprit de deſpotiſme, & que l'ap-

pareil militaire n'eſt qu'un vain épouvantail contre les réſolutions priſes par la vertu.

L'hiſtoire apprendra enfin, aux Miniſtres audacieux qui ſeroient encore tentés de ſacrifier l'ordre établi à l'orgueil ambitieux d'un ſyſtême deſtructeur de notre ancienne conſtitution, que la Nation n'a pas oublié ſes droits, qu'elle ſait les concilier avec ſa ſoumiſſion & ſon amour pour ſon Roi, & qu'elle n'a pas plus perdu le courage néceſſaire pour les défendre, que celui qui l'a toujours diſtinguée dans les combats.

Il a diſparu avec ceux qui l'avoient enfanté, cet œuvre du délire deſpotique, auſſi impolitique qu'injuſte, préſenté ſous le titre ſpécieux de réformation. Le Monarque détrompé, ſecondé par un Miniſtre ami de l'humanité, dont l'habileté, l'intégrité & le zèle ſont éprouvés, veut, par la confiance qu'il met dans les délibérations de la Nation aſſemblée, faire revivre celle des peuples, ſans laquelle aucun gouvernement ne peut proſpérer, & l'eſpoir de voir ſuccéder des jours ſereins & tranquilles à des jours de trouble & d'alarme, renaît déjà dans tous les cœurs.

Vous en partagerez, Meſſieurs, la principale gloire avec toute la haute Magiſtrature du Royaume, & tous les peuples applaudiront à votre triomphe, dont les cris d'alégreſſe & de bénédiction que vous venez d'entendre, ſont les heureux précurſeurs & les garans.

424

Qu'il eſt déjà glorieux, qu'il eſt flatteur pour vous, Meſſieurs, d'entendre dès-à-préſent toutes les voix répéter : ſi nous jouiſſons de notre liberté, ſi la Nation eſt encore en poſſeſſion de ſes droits, voilà ceux à qui nous en devons la conſervation ; voilà ceux qui, plus que jamais, ont mérité le titre de protecteurs du peuple, & de médiateurs entre lui & le Souverain.

Nous venons, Meſſieurs, réunir nos acclamations à celles de nos concitoyens, & féliciter la Cour de l'heureux ſuccès dû à ſa conſtance & à ſon amour pour le bien public.

Qui pourroit s'intéreſſer plus vivement au nouveau luſtre qu'elle en reçoit, qu'un ordre né dans ſon ſein, imbu de ſes maximes, qu'il n'a jamais ceſſé un ſeul inſtant de profeſſer ; & lié à ſon ſort par tant de rapports, qu'il ne peut exiſter ſans elle ?

Agréez donc, Meſſieurs, l'hommage que nous venons rendre & qui eſt dû à vos généreux efforts. Je ne puis trop me féliciter, en mon particulier, d'être dans cette occaſion intéreſſante, l'organe d'un ordre qui, dans tous les temps, s'eſt glorifié de ſon attachement reſpectueux pour la Cour ; mais ce qui eſt plus ſatisfaiſant encore, c'eſt, en vous exprimant ſes ſentimens, d'être celui des citoyens de tous les ordres.